

ACTUALITÉ

Souviens-toi l'été dernier

La session Chambre revient sur la sécheresse 2022 : quels enseignements et perspectives ?

La table ronde réunit en fin de Session Chambre a débuté par un focus sur la situation du bassin virois, à l'aide de données factuelles présentées par Stéphane Berzinger, directeur technique de la Chambre d'agriculture du Calvados. Quand le territoire connaît une pluviométrie moyenne de 900 mm sur 12 mois, au 30 septembre, seul 400 mm d'eau sont tombés, dont 100 mm sur le seul mois de septembre. Les services de l'État ont déclenché l'alerte renforcée sur le bassin virois le 22 juillet. Devant la dégradation de la situation, un comité sécheresse dédié à ce territoire s'est mis en place fin août. Deux lacs réservoirs créés après la sécheresse de 1976, la Dathée et le Gast, ont permis de sécuriser l'approvisionnement en eau à la fois du virois et d'une partie du département de la Manche.

L'abreuvement des animaux constituait un sujet central des comités sécheresse. 80% des volumes dédiés aux animaux sont assurés par des forages privés sur les exploitations. La Chambre d'agriculture, en lien permanent avec les services de la préfecture durant toute la période estivale a estimé que le besoin en eau des animaux se situe entre 5 000 et 6 000 mètres cube d'eau par jour. Un suivi hebdomadaire de la situation des forages a été mis en

place sur un panel de 25 exploitations. Au-delà de la sensibilisation déployée par la préfecture – demande d'économie de 20% aux industriels, interdiction de lavage des voitures... - des hypothèses de travail ont dû être approfondies dans le cadre du plan ORSEC : alimentation des habitants en bouteilles d'eau – 600 000 par jour pour 15 litres par personne, mise en place de camions citernes en provenance des territoires voisins, évacuation des cheptels de la zone...

Mathilde Vermes, agricultrice irrigante dans la plaine de Falaise a participé à l'ensemble des comités sécheresse en tant que présidente de l'OUGC 14-61. Elle partage avec Nicolas Declomesnil, éleveur du bassin virois moteur du groupe d'éleveurs référents, le choc ressenti face à cette situation et les risques perçus sur la population, l'agriculture et le territoire.

Florence Richard, Directrice adjointe de la DDTM rappelle l'importance de capitaliser sur le retour d'expérience de cet épisode climatique, qui risque de se reproduire. La Chambre d'agriculture a remis un rapport au préfet le 21 octobre 2022 dans ce sens. Lors de la table ronde, Laure Prinzbach, directrice du syndicat d'eau Vire Normandie, rappelle que quatre structures administratives interviennent sur l'alimentation en eau potable. L'interconnexion des réseaux fait partie des pistes de travail souvent évoquées. Nicolas Joyau, président d'Eau du Bassin Caennais présente la sécurisation et le

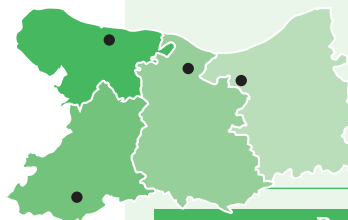
maillage des réseaux comme l'un des chantiers à mener, mais rappelle que la priorité est d'évaluer la quantité d'eau qui sera disponible à l'avenir. L'augmentation tendancielle de la population sur le territoire d'une part, la fréquence accrue d'épisodes climatiques extrêmes décrite par les scientifiques (sécheresses longues, pluies torrentielles) d'autre part, « c'est le grand cycle de l'eau qu'il faut analyser » résume l'élu. Florence Richard le rejoint en présentant le projet de territoire et de gestion de l'eau – PTGE – qui réunira en 2023 les acteurs locaux concernés par cette problématique. Il s'agit de mesurer les différents usages de l'eau à des fins de projections. Elle remarque à cette occasion que « le besoin en eau des élevages a peut-être été sous-estimé ». Nicolas Joyau revient sur les inévitables conflits d'usage qui sont devant nous, avec des effets du changement climatique déjà observés comme la remontée de l'eau salé dans les captages. Les enjeux sont posés. Les pistes de travail restent à explorer, notamment l'utilisation systématique d'eau potable quelle que soit la finalité. Nicolas Declomesnil évoque l'importance d'ajouter actions globales et actions individuelles, telles que l'utilisation d'eau usée pour le lavage du matériel agricole, la captation d'eau via les toitures... Ce type d'investissements pourrait être soutenu par des financements du Département ou de la Région. Mathilde Vermes évoque également la sélection variétale pour limiter les besoins en eau des cultures. Après des échanges avec la salle, faisant ressortir une prise de conscience généralisée, le Président Jean Yves Heurtin clôt la séance en affirmant l'urgence de définir une politique volontariste, d'envergure et de long terme.



Anne De Sainte Marie
02 31 70 25 18

anne.desaintemarie@normandie.chambagri.fr

JURIDIQUE



Bessin

L'aide juridictionnelle

Afin de permettre un égal accès à la justice, il existe un dispositif pour les personnes à faibles revenus : l'aide juridictionnelle. Cette aide, soumise à des conditions personnelles et de ressources n'est pas automatique, il faut en faire la demande.

Pour l'obtenir, vous devez remplir les 3 conditions suivantes :

- ne pas avoir une assurance protection juridique qui couvre la totalité de vos frais de justice,
- être de nationalité française ou européenne, ou résider de manière habituelle en France (un court séjour est exclu),
- avoir un revenu fiscal de référence et une valeur de patrimoine mobilier et immobilier inférieurs à certains plafonds.

Cette aide peut être totale ou partielle selon les seuils de ressources qui sont réactualisés tous les ans.

La demande d'aide est à réaliser via un formulaire spécifique et peut être réalisée avant le début de la procédure ou même pendant la procédure devant le tribunal. Elle doit être adressée au bureau d'aide

juridictionnelle compétent en fonction du tribunal qui est saisi du dossier (tribunal judiciaire de Caen ou de Lisieux).

Dans le cadre d'une aide totale, tous vos frais sont pris en charge, sauf le droit de plaidoirie fixé à 13 € dû devant certaines juridictions et à payer à votre avocat. Les sommes engagées avant la demande d'aide ne sont pas remboursées.

Lorsque l'aide est partielle, l'État prend en charge une partie de la rémunération des avocats et des officiers publics ou ministériels selon le taux de l'aide partielle qui a été accordée. Les autres frais relatifs aux procédures ou actes pour lesquels l'aide juridictionnelle partielle a été accordée (frais d'expertise, d'enquête sociale, etc.) sont pris en charge totalement. Vous devez signer une convention pour fixer des honoraires complémentaires.

Dans tous les cas, l'aide ne couvre pas les frais que vous pouvez être condamné à payer par le jugement.

Céline DUREUIL-BOULLIER
02 31 70 25 43

celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

Les captages d'eau : des territoires d'expérimentation

Dans le cadre des programmes d'actions agricoles engagés entre les syndicats d'eau du Bessin et l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs volontaires sur plus d'une dizaine d'aires d'alimentation de captage pour tester des techniques plus économes en intrants. En effet, l'enjeu est de sécuriser la distribution d'eau potable sur les intercommunalités d'Isigny Omaha, Seules Terre et mer et Bayeux Intercom en réduisant les teneurs en molécules phytosanitaires et nitrates dans les eaux souterraines.

Pour répondre à la problématique « nitrates », de nombreux essais sont en cours, notamment sur les couverts végétaux. Pour l'automne 2022, 23 agriculteurs volontaires participent à un réseau d'expérimentation pour améliorer la couverture des sols. L'objectif principal est de piéger un maximum d'azote à l'automne pour limiter le lessivage des nitrates dans les eaux souterraines. Les bénéfices pour les agriculteurs sont multiples : restitution d'éléments nutritifs pour la culture suivante via la dégradation des couverts, structuration du sol grâce aux systèmes racinaires, lutte contre l'érosion... Pour cela les syndicats financent l'équivalent de 2 ha en semences pour chaque agriculteur ainsi qu'un appui technique pour la conduite de ces couverts.

L'autre enjeu majeur lié aux molécules phytosanitaires concerne le S-métolachlore, présent dans les herbicides racinaires du maïs. Certains captages présentent des teneurs supérieures au seuil de potabilité de l'eau pour cette molécule et des solutions alternatives sont travaillées pour retrouver une situation conforme, en lien avec les prescripteurs. Les leviers agronomiques (allongement de la rotation, intégration de prairies temporaires, réalisation de faux-semis) sont mis en avant aux côtés de leviers de substitution (le désherbage mécanique en commençant par la herse étrille en prélevée ; et les solutions de désherbage chimique en post-lechée en dernier recours).

Si vous avez des questions sur ces sujets, n'hésitez pas à contacter notre antenne de Bayeux au 02.31.51.66.34.

« Préparer et réussir ma transmission » : se former pour être prêt

Comme l'a montré le succès des 2 événements « transmission » du Calvados fin novembre, le renouvellement des générations en agriculture est une question d'actualité. Arrêter son activité s'anticipe. D'autant plus, si vous souhaitez transmettre votre exploitation pour qu'elle

perdure, en famille ou non. Aborder cette réflexion par la formation est une bonne option.

Depuis plusieurs années déjà, les Chambres d'agriculture de Normandie ont mis en place une formation de 3 jours permettant aux agriculteurs de rencontrer différents interlocuteurs de la transmission (MSA, conseiller de gestion, notaire, juriste...) afin de mieux organiser leur cessation d'activité.

Cette formation s'adresse à tous les exploitants qui souhaitent réfléchir à la cessation de leur activité professionnelle et à la transmission de leur exploitation.

Au programme :

- quand préparer ma retraite,
- les clés d'une transmission réussie : évaluation de l'exploitation, gestion du foncier...,
- la cessation : un nouveau départ.

Elle aura lieu les 26 janvier, 2 et 9 février à Ifs.
Contact : Karine LENOIR au 02 31 70 25 74
ou Vincent SALESSE au 02 31 68 95 21.



Informez-vous sur nos formation :
normandie.chambres-agriculture.fr
● rubrique formation.

Bocage

L'alimentation en eau potable sous haute tension dans le Virois

Classé en « crise sécheresse » cet été, le bassin versant de la Vire (56 communes, 38 700 habitants ; 9 000 m³ d'eau produite par jour) était et reste très surveillé. Peu liée aux nappes phréatiques, la ressource locale dépend surtout des eaux de surface (barrages du Gast et de la Dathée, rivières) qui fournissent les usines de production d'eau.



photo : Service Eau Vire Normandie

Ecluse de Vire à sec le 18 juillet

La Chambre d'agriculture a participé aux Comités « sécheresse », à l'estimation des besoins d'abreuvement (6 000 m³/j en été, alimenté à 80% par les forages/puits des exploitations), à l'animation d'une rencontre entre éleveurs et syndicats d'eau. Et au suivi de forages/puits sur un panel de 25 élevages.

Repérer les économies d'eau

Un plan de gestion de crise a été mis en place, anticipant d'éventuelles ruptures d'alimentation, très impactantes en élevage. Au-delà des restrictions préfectorales, les usagers sont encouragés à trouver des pistes d'économies. Côté agricole, aucune solution immédiate identifiée pour l'abreuvement mais plutôt des pratiques/pistes : lavage raisonné des matériels et équipements de traite, récupération des pluies et eaux de lavage, recyclage en salle de traite, moindre purge des circuits d'eau, réutilisation de puits/forages abandonnés, mares, compteurs d'eau... sans oublier les adaptations agricoles au changement climatique. N'hésitez pas à nous faire part d'autres pratiques pour abonder cette liste.

David Delbecque
06 08 75 02 92

david.delbecque@normandie.chambagri.fr

Pays d'Auge

Antenne ouverte le 1^{er} décembre 2022

Dans le cadre de son opération « Antenne ouverte », la Chambre d'agriculture ouvre ses portes à tous les exploitants ou futurs exploitants du Pays d'Auge pour échanger et partager leurs projets, répondre aux questions de chacun. Pour la troisième année consécutive, nous vous donnons rendez-vous ce premier jeudi de décembre. Pendant une journée, vous pourrez rencontrer **plusieurs experts** sans rendez-vous et individuellement. Ils vous apporteront des réponses, des pistes d'amélioration sur vos projets de construction, de plantations, sur vos questions juridiques ou techniques en productions animales et végétales, sur les aides existantes pour financer vos projets...

PAC et MAEC 2023

Le Plan stratégique national français (PSN) de la prochaine Politique agricole commune (PAC 2023-2027) a été approuvé par la Commission européenne et entrera en vigueur au 1er janvier 2023. Nous vous présenterons les évolutions de cette nouvelle PAC, à 10h et 14h, et pour ceux qui souhaitent en savoir plus au sujet des MAEC, une information sur les éléments connus à date aura lieu à 11h puis à 15h. Les personnes inscrites seront prioritaires.

Venez donc échanger et interroger nos spécialistes tout au long de cette journée et participer à notre **tombola**, avec un diagnostic PAC 2023 au gagnant. Pour tous renseignements, contacter Sylvie FAGRET au 02 31 31 31 85.

Forum transmission

Projet de retraite, de transmission d'exploitation, nous vous donnons rendez vous le 21 novembre à 14 h au Parc des expositions de Lisieux pour vous informer, faciliter vos démarches et concrétiser vos projets de cession.

Plaine

Saint Contest, pionnière sur la compensation collective agricole

La Commune de Saint Contest envisage la réalisation d'une ZAC Multisites sur son territoire. Ce projet consiste à aménager plusieurs secteurs de la commune, pour une surface totale de 7,20 ha, dont **6,36 ha de terres agricoles**. L'objectif est d'y réaliser 176 nouveaux logements.

Ne remplissant pas l'ensemble des critères d'application de la compensation collective agricole, ce projet n'est réglementairement pas soumis au dispositif. Toutefois, soucieux des impacts de leur projet sur l'agriculture, **les élus de Saint Contest ont volontairement décidé** de soumettre leur futur aménagement à la compensation collective agricole. Cette démarche volontaire est la première connue à ce jour en Normandie.



photo : Google earth

Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture a réalisé une étude préalable à la **compensation collective agricole** pour ce projet.

Cette étude a permis :

- de rencontrer individuellement les cinq exploitations impactées par la perte des terres,
- d'évaluer financièrement l'impact de la perte des terres sur l'économie agricole locale,
- de réunir le temps d'une réunion, la commune et d'importants acteurs agricoles locaux, afin d'identifier des **porteurs de projets** agricoles collectifs qu'il pourrait s'avérer pertinent d'accompagner financièrement pour consolider l'économie agricole impactée par le projet.

Le montant issu de l'évaluation de l'impact de la perte des terres sur l'économie agricole, sera **réinvesti par la commune** dans des projets agricoles collectifs.

Axelle De Lavenne
02 31 70 25 14

axelle.delavenne@normandie.chambagri.fr



FORMATION

Je prépare l'avenir, je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture.

Certification environnementale : valider le niveau 1 et préparer les niveaux 2 et HVE

Je valide ma certification environnementale de niveau 1 pour réduire les contrôles.

Je me prépare pour le niveau 2 et HVE.

2j : 4 et 11 janvier 2023 à Hérouville

Catherine GODET

06 75 13 95 92

Premiers secours : savoir intervenir

Je sais comment intervenir en cas d'accident humain et j'obtiens mon PSC 1.

1j : 8 décembre à MOSLES

Emeline LEGROS

06 73 25 01 23

Manager et motiver mon salarié

Je veux prévoir et suivre le travail avec mon salarié et améliorer ma façon de le manager.

2j : 10 et 17 janvier 2023 à BAYEUX

Emeline LEGROS

06 73 25 01 23

Signes de vaches : observer mon troupeau d'un œil nouveau

J'améliore le bien-être des animaux et la rentabilité de mon élevage.

1j : 6 décembre à VIRE

Céline PORET

07 85 44 43 99

Du pulvérisateur à la plante : j'optimise ma pulvérisation

J'utilise toutes les possibilités de mon matériel et améliore sa précision.

1j : 7 décembre à IFS

Catherine GODET

06 75 13 95 92

Réussir mon désherbage maïs en préservant la qualité de l'eau

Je souhaite adapter mon désherbage maïs en fonction de ma situation parcellaire réelle.

1j : 14 décembre à IFS

Catherine GODET

06 75 13 95 92

M'initier au parage pour prévenir les boiteries

J'apprends et je pratique le parage des pieds de bovins.

3j : 8, 9 décembre, 27 janvier région LISIEUX

Peggy MALBRANCHE

06 73 53 82 95

Communiquer sur mon projet de méthanisation

Je découvre les enjeux et les outils de la concertation.

1j : 8 décembre à HEROUVILLE

Nathalie CROCI

06 73 37 85 42

Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr • rubrique formation.

AGENDA

Rencontres PAC & Transitions en Normandie

Le 29 novembre, au Crédit agricole Normandie, espl. de Laujardière à Caen

Une journée d'information et d'échanges pour comprendre la nouvelle PAC et les transitions à engager pour répondre aux nombreux enjeux actuels et à venir. Et permettre à chaque agriculteur de se projeter et choisir les meilleurs leviers pour préparer l'avenir de son exploitation.

Contact : Muriel Vion Lerrant - 02 31 47 22 65



bit.ly/pac-transitions
Événement en présentiel ou à distance



PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

Un enjeu réglementaire à transformer, dès maintenant, en opportunité pour votre exploitation !

Le législateur a mis en place un nouveau conseil phytosanitaire, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, pour tout agriculteur (hors certifiés AB ou en cours de conversion sur la totalité de leur surface ou certifiés HVE de niveau 3).

Réalisez votre CSP pour faire l'état des lieux de vos pratiques, choisir votre stratégie phytos de demain et envisager l'avenir sereinement par rapport à la réglementation.

Contactez votre antenne pour plus d'informations :

Iffs : 02 31 53 55 00 - Bayeux : 02 31 51 66 33

Vire : 02 31 68 11 16 - Lisieux : 02 31 31 85

Un CSP c'est quoi et pourquoi ?



Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires, vos atouts et contraintes d'exploitation



Un plan d'action personnalisé : leviers clés et stratégiques adaptés à votre exploitation



L'opportunité d'anticiper les futures évolutions à la fois réglementaires et de marchés



L'occasion de sécuriser vos démarches

Délivrance d'une attestation, nécessaire pour le renouvellement du Certiphyto ou les contrôles réalisés par les SRAL.

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE
SOUS LE NUMÉRO
IF01762



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS